

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### **Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 portant nomination du directeur des études de l'École des hautes études en santé publique**

NOR : SJSJG0831543A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu l'article L. 1415-1 du code de la santé publique ;

Vu l'article L. 756.2 du code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86 ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'école des hautes études en santé publique ;

Vu l'avis favorable émis le 16 septembre 2008 par le conseil des formations de l'école des hautes études en santé publique ;

Vu l'avis favorable émis le 9 octobre 2008 par le conseil d'administration de l'École des hautes études en santé publique ;

Sur la proposition du directeur de l'école des hautes études en santé publique,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Louis Pourrière, directeur des soins, est nommé directeur des études de l'école des hautes études en santé publique pour une durée de cinq ans.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié aux *Bulletins officiels* des ministères chargés de la santé et de la solidarité et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Pour les ministres et par délégation :

*Le directeur de l'administration générale,  
du personnel et du budget,*

E. MARIE

*Le directeur général de l'enseignement supérieur,*

P. HETZEL